

## Revalorisation pension alimentaire

Par Remy59..., le 02/01/2024 à 15:25

Bonjour

Je viens de demander la revalorisation de la pension alimentaire hors sur ma convention c est écrit

(montant de la contribution)x(nouvelle indice)/indice initial

Ma question comme j ai déjà fait la revalorisation début 2023 le montant de la contribution est celui de départ ou celui revaloriser début 2023?

Par Visiteur, le 02/01/2024 à 16:19

Bonjour,

La règle de 3 : pension en cours x indice N/ indice N-1

ou alors : pension initiale x indice N / indice initial

et les 2 calculs devraient donner le même résultat!

Par Remy59..., le 02/01/2024 à 16:33

Merci pour votre retour
Je me doutais bien
Il aurait dû signaler cotisation initiale aussi